

# CHOIX DU STATUT

## S.A.S METAL EXPOXY

**Traitement industriel de métaux**

SANCHEZ

65 RUE DU RUISSEAU

LE GRAND CHAMP

38070 ST QUENTIN FALLAVIER

Tél :

Fax :

E-mail :

---

**GESTEOR**

4, rue Marcel Paul

38120 SAINT EGREVE

04 74 57 67 46

[p.massoubre@gesteor.net](mailto:p.massoubre@gesteor.net)

## COMPARATIF DES STATUTS

Statut	Ent. ind.	SARL MAJO IS	SA-SAS
<b>Souhaits du porteur de projet</b>			
Société	✗	✓	✓
Avec associé(s)	✗	✓	✓
À l'IS	✗	✓	✓
Travailleur salarié	✗	✗	✓
Avoir la direction effective	✓	✓	✓
Contrôler l'entreprise	✓	✓	✓
<b>Situation du porteur de projet</b>			
Sans incapacité à gérer	✓	✓	✓
Sans antécédents médicaux	✓	✓	✓
Prévoyance : protection familiale	✗	✗	✓
Avec patrimoine à protéger	✗	✓	✓
Revenus du foyer élevés	✗	✓	✓
<b>Projet</b>			
Activité non réglementée	✓	✓	✓
Embauches prévues	✗	✓	✓
Entrée de partenaires prévue	✗	✓	✓
Forte croissance prévue	✗	✓	✓

## MOT DE L'EXPERT

Compte tenu du contexte, et de la comparaison des avantages de chacune des formes d'entreprise sélectionnées (entreprise individuelle, SARL à gérance majoritaire option IS, et SAS, la SAS est le choix le plus favorable.

### GESTEOR

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE  
et COMMISSARIAT AUX COMPTES

4, rue Marcel Paul

38120 SAINT EGREVE

Tél : 04.74.57.67.46

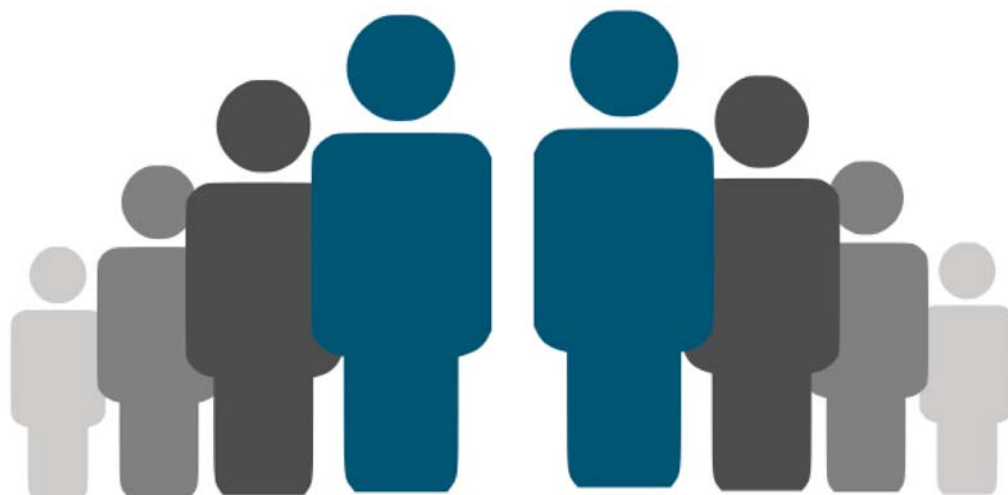
RCS GRENOBLE 409 696 499 NAF 6920Z

### JURIDIQUE

Il n'y a **pas de capital minimum** exigé pour la SAS. (37 000 € pour la SA)



Elle est constituée au **minimum de 2 associés**.



Des statuts devant être rédigés, le coût de constitution doit être intégré dans votre besoin de financement.

La SAS permet de limiter votre responsabilité au montant de vos apports. Le patrimoine de votre entreprise sera distinct de votre patrimoine personnel.

Toutefois la responsabilité limitée au montant des apports est relative car vous devrez parfois garantir sur vos biens personnels les emprunts bancaires de votre société.

Pendant la vie de votre entreprise, vous devrez tenir des assemblées et vos comptes annuels devront être déposés auprès du greffe du tribunal de commerce.

Dans certains cas, la société devra avoir un commissaire aux comptes.

## SOCIAL



Vous allez cotiser au **régime général des salariés** sur votre rémunération figurant sur vos bulletins de paies.

Vous bénéficiez d'une protection sociale proche du régime salarié, à l'exception de l'assurance chômage. Le coût de votre protection sociale sera plus important que celui d'un travailleur non salarié.

Vous n'aurez aucune cotisation ni protection en l'absence de rémunération.

Attention, afin de valider 4 trimestres pour votre retraite, votre rémunération annuelle doit être au **minimum de 6 000 €**.



## IMPÔT DE LA STRUCTURE

Votre bénéfice sera imposé à l'impôt sur les sociétés et non à l'impôt sur le revenu.  
Le taux d'IS est de 15% pour la partie du bénéfice inférieure à 38.120 € et de 28% au-delà.



## IMPÔT PERSONNEL

Votre impôt sur le revenu sera calculé sur votre rémunération et sur vos dividendes.

$$\text{IR} = \text{[Document with // and €]} + \text{Dividendes}$$

---

# GESTEOR

---

4, RUE MARCEL PAUL

38120 SAINT EGREVE  
04 74 57 67 46

P.MASSOUBRE@GESTEOR.NET  
WWW.EXPERTCOMPTABLENLIGNE.FR